

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 4 janvier 2018 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1800303A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Karim Saih est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise en criminalité automobile au profit du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie nationale,*  
A. FOUGERAT